



Attou

1^{er} semestre 2016

INFO

N° 35



LE VILLAGE 2016

Le Mot du MAIRE

Face à ces crises que traverse notre démocratie, il est de notre devoir de redonner du sens à la vie politique. La République, à laquelle nous sommes tous attachés doit être le fondement de notre action. Suite aux attentats de 2015, l'élan spontané engendré par cette barbarie a démontré la capacité à se retrouver autour des valeurs essentielles liées à notre pays.



Dans cet esprit, il est vital que les membres du conseil municipal continuent à travailler pour contribuer au bien-être de ses habitants et développer l'attractivité de notre commune. L'achat rapide des 18 parcelles du nouveau lotissement en est la preuve.

Nous nous sommes élevés contre le désengagement financier de l'état envers les collectivités qui portent 70 % de l'investissement public. Le budget 2016 dont vous trouverez les grandes lignes dans ce bulletin est un budget de prudence avec la volonté de ne procéder qu'à une légère augmentation des taxes, en l'occurrence 1.5 %.

Les investissements 2016 prévus au budget portent sur la voirie définitive du nouveau lotissement entre la route de Morville et l'entrée de ce lotissement. Pour les problèmes de sécurité et compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants, nous procéderons à la pose de feux tricolores à l'entrée de notre commune en venant de la zone industrielle.

De nouveaux jeux pour enfants seront installés près du stade de football, nous voulons ainsi que l'aire de jeux constituée par le multi-sport, le cadran solaire et les jeux pour enfants soient un lieu de promenade et de détente.

Malgré les recettes budgétaires en baisse, nous voulons continuer à embellir notre village, c'est pourquoi nous avons programmé pour cette année une étude pour l'enfouissement des réseaux aériens de la route de Loisy. Selon nos possibilités financières, nous réaliserons les travaux au cours des prochaines années.

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances d'été et le meilleur pour les mois à venir.

Chaleureusement.

Le Maire d'ATTON,
Gérard LIGER

Sommaire

Mot du Maire	P. 2	Mission locale : la garantie jeunes	P. 22
Délibérations du Conseil Municipal	P. 3	Taxe d'aménagement	P. 24
Budget 2016	P. 6	Les brèves	P. 26
Associations familles rurales	P. 8	Rappel collecte des déchets	P. 29
Manifestations qui se sont déroulées	P. 11	Chantier jeunes	P. 30
Manifestations à venir	P. 13	Liste de diffusion infos mairie	P. 30
Comité des fêtes	P. 15	Atton et ses champions	P. 31
CCAS	P. 18	Demande de photos aériennes	P. 32
FC ATTON	P. 19	Nouveaux horaires de bus	P. 33
Les croqueurs de pommes	P. 21		

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2015

Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim avec le CDG54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim avec la CDG 54.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité.

Contrat de prêt auprès de la CDC pour le préfinancement des attributions du FCTVA

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 22 294 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Gérard LIGER, Maire d'ATTON est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 22 294 €
- Durée d'amortissement du prêt : 17 mois
- Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :
 - Ligne 1 du Prêt : 11 147 € décembre 2016
 - Ligne 2 du Prêt : 11 147 € avril 2017
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%
- Amortissement : in fine
- Typologie Gissler : 1A

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes du contrat.
- Autorise Monsieur le Maire, Gérard LIGER délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 5 septembre 2015

Contrat à durée déterminée de Claudine FEVRE

Suite à la démission présentée par Madame Bernadette LEJEAU, il convient de procéder au recrutement d'une nouvelle personne pour assurer le nettoyage et la gestion de la location de la salle Emile Gallé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide le recrutement d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour assurer le nettoyage et la gestion de la salle Emile Gallé,
- Accepte la possibilité de recruter un non-titulaire si aucune candidature de fonctionnaire ne convient sur le motif de l'article 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :
 - Fixe la durée hebdomadaire de travail à 9 h.
 - Accepte le paiement d'heures supplémentaires.
 - Autorise Monsieur le maire à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 22 septembre 2015

Agenda d'accessibilité programmé

Les membres du conseil municipal au vu de l'auto diagnostic des Etablissements recevant du public, constatent que les bâtiments suivants :

- Mairie
- Cyberatton
- Vestiaires football
- Salle polyvalente
- Église et cimetière

Répondent aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité.

Longueur de voirie

La longueur de voirie de la commune est de 3 225 mètres.

Afin de prendre en compte la nouvelle route communale qui dessert le lotissement « La Roseraie », il y a lieu de rectifier ce chiffre pour la DGF 2017.

Cette nouvelle voie, appelée Allée de la Roseraie mesure 302 mètres de long.

Le nouveau chiffre à tenir compte pour la commune est de 3 527 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe la longueur de la voirie communale à 3 527 mètres.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

TARIFS	Habitants de l'extérieur	Habitants d'Atton	Horaires indicatifs
Week-End	400 €	200 €	Vendredi 17 h à Dimanche 19 h
1,5 jour	300 €	150 €	Samedi 10 h à Dimanche 19h
0,5 jour	150 €	75 €	Du Lundi au Vendredi de 8 h à 16 h ou de 12 h à 19 h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente proposés.
- Décide de fixer à 0,80 € la location des couverts.
- Décide d'appliquer ces nouveaux tarifs pour les contrats de locations qui seront déposés en mairie à compter du 1^{er} octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Réglementation des clôtures

Vu l'article R421-12 du code de l'urbanisme, les membres du conseil municipal

Après en avoir délibéré :

- Décident de soumettre à déclaration préalable l'édification d'une clôture en zone habitable.
- Décident que les clôtures ne devront pas excéder 1.5m en façade et 2m sur les autres faces du périmètre de l'habitation.
- Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par Monsieur le Maire pour circonstances exceptionnelles.

Adopté à l'unanimité.

Allée de la Roseraie tranche 2

Les membres du conseil municipal

Après en avoir délibéré :

- Décident la finition de la voirie « allée de la Roseraie » pour un montant estimatif de 75 000 €
- Décident d'inscrire les crédits au BP 2016
- Sollicitent une subvention du Conseil Départemental au titre de la dotation de solidarité et la dotation d'investissement.
- S'engagent à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- S'engagent à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde, élaboré à l'initiative du Maire, vise à organiser ses pouvoirs de police lorsqu'un risque majeur survient.

Le plan communal de sauvegarde doit permettre d'assurer l'information de la population, d'organiser si nécessaire des évacuations, de gérer l'accueil des personnes sinistrées en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Le 1^{er} Adjoint présente ce document aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contenu du Plan communal de sauvegarde.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 8 décembre 2015

Columbarium

Toutes les cases du columbarium communal étant occupées, il convient de procéder à l'achat d'un nouveau columbarium.

Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis pour l'achat d'un nouveau columbarium établi par les pompes funèbres Robert pour un montant de 7 037.50 € HT.
- Sollicite une subvention du conseil départemental au titre de la dotation de solidarité.
- Prévoit les crédits au BP 2016

Adopté à l'unanimité.

Dénomination voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de nommer la voirie desservant le nouveau lotissement La Roseraie, « Allée de la Roseraie ».

Adopté à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre aménagement « Allée de la rose-raie » et création d'un plateau surélevé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le marché de maîtrise d'œuvre de la société Techniconseil concernant l'aménagement de la voie d'accès au lotissement « La Roseraie » et la création

d'un plateau surélevé pour un montant provisoire de 5 460 €.

- Prévoit les crédits au BP 2016.

Adopté à l'unanimité.

Vérification de la conformité des travaux avec les permis déposés.

À compter du 1^{er} juillet 2015, les autorisations de droit du sol sont instruites par le bureau ADS de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Confie aux membres de la commission travaux la vérification de la conformité des travaux avec les permis déposés.
- En cas de non-conformité, le maire demandera aux pétitionnaires de se mettre en conformité.

Adopté à l'unanimité.

Réalisation carrefour feux tricolores – subvention DETR

Afin de sécuriser le carrefour rue de Nomeny/Rue de Scarppone/ rue de Morville, Monsieur le maire propose la mise en place de feux tricolore.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la mise en place de feux tricolore au carrefour rue de Nomeny/Rue de Scarppone/ rue de Morville pour un montant estimé à 34 000 € HT.
- Sollicite une subvention de 40% auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la DETR.
- Prévoit les crédits au BP 2016.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 21 janvier 2016

Redevance pour occupation provisoire du domaine public

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015. M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 24 Mai 2016

Jeu pour enfants au stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la mise en place d'un jeu pour enfants au stade
- Accepte le devis de l'entreprise Husson International pour un montant de 18 883.68 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Étude de faisabilité relative à l'enfouissement des réseaux rue de Loisy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le marché de maîtrise d'œuvre de la société Techniconseil concernant l'étude de faisabilité relative à l'enfouissement des réseaux et reprise des usoirs route de Loisy pour un montant provisoire de 4 600 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2016

Adopté à l'unanimité.

Aménagement de la voirie et création d'un plateau ralentisseur allée de la Roseraie

Suite à l'ouverture des plis concernant l'aménagement de voirie et création d'un plateau ralentisseur Allée de la Roseraie, les membres du conseil municipal

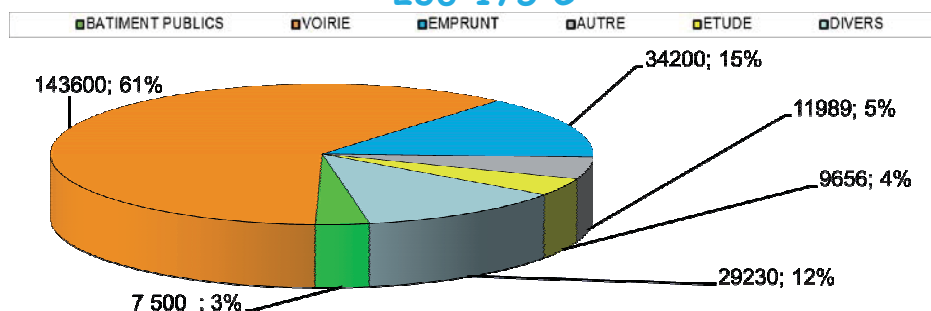
Après en avoir délibéré:

- Décident la finition de la voirie « allée de la Roseraie » pour un montant de 86 121.41 € TTC
- Sollicitent le fonds de concours de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson pour un montant de 15 914.52 €
- Sollicitent une subvention de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET 2016

Budget Prévisionnel- 2016 -- INVESTISSEMENTS DEPENSES - 236 175 €



Bâtiments publics : Travaux divers et mise aux normes électriques (7 500 €).

Voirie : Feux tricolore rue de Nomeny (40 700 €), Voirie allée de la Roseraie (96 900 €), Bornes incendie (5 000 €), Panneaux de signalisation (1 000 €).

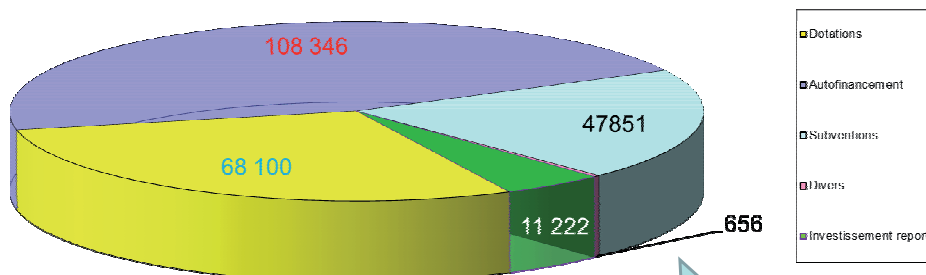
Emprunt : Remboursement du capital (34 200 €).

Autre : Dépenses imprévues (8 489 €), Matériel Cyberatton (800 €), Régénération terrain de foot (2 700 €).

Etude : Frais d'études allée de la Roseraie (4 000 €), Etudes enfouissement réseaux Rue de Loisy (4 000 €), Frais d'insertion (1 656 €).

Divers : Jeux d'enfants au stade (18 000 €), Columbarium (7 230 €) + travaux au cimetière (2 000 €), Mobilier salle polyvalente (2 000 €).

Budget Prévisionnel - 2016 - INVESTISSEMENTS RECETTES - 236 175 €



Subventions : SDE 54 – 26 851 €, Divers – 5 000 €, CCBPAM - 16 000 €

Autofinancement :
Excédent de fonctionnement capitalisé au 31/12/2015 : 70 196 €, virement de la section de fonctionnement sur 2016 : 38 150 €.

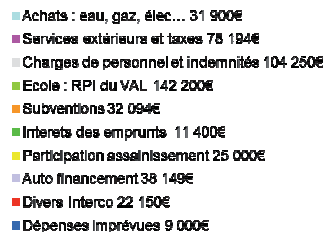
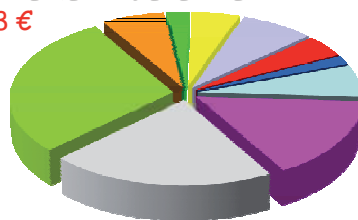
Dotations : FCTVA 37 800€, TA 30 300€.

Divers : frais d'insertion 656 €

Résultat d'investissement reporté 11 222 €

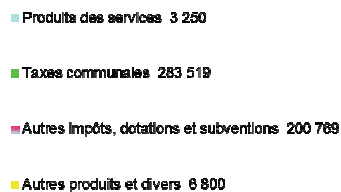
Budget prévisionnel - 2015 FONCTIONNEMENT DEPENSES

494 338 €

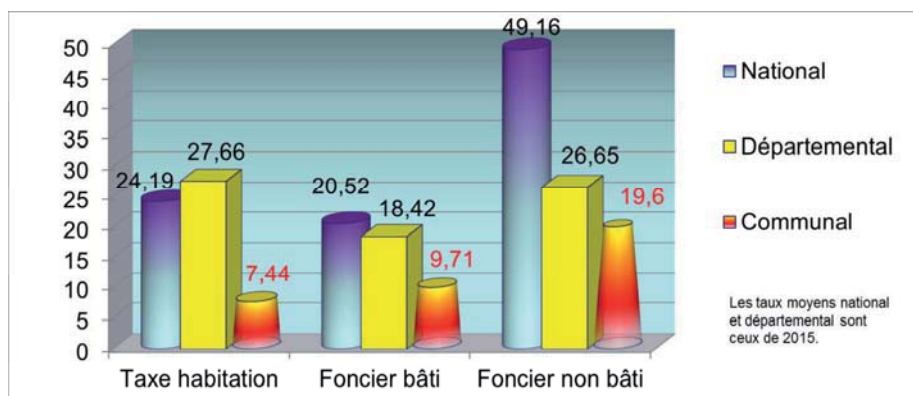


Budget Prévisionnel - 2016 FONCTIONNEMENT RECETTES

494 338 €



Niveau des taxes – ATTON - 2016



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.

Revenu 2016 des 3 taxes en valeur absolue : **283 519 €**

- Taxe d'habitation : 56 142 €
- Taxe foncière (bâti) : 220 223 €
- Taxe foncière (non bâti) : 7 154 €

Taux %	
2015	2016
7,33	7,44
9,57	9,71
19,31	19,60

COMMUNE D'ATTON

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dette en capital	129 920	326 542	255 942	277 071	331 120	297 016
Total des recettes de fonctionnement de l'année	460 432	519 529	678 330	565 755	525 243	494 338
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	28,22%	62,85%	37,73%	48,97	63,04 %	60,10%

ETAT DE LA DETTE - 2016

FAMILLES RURALES

ASSOCIATION D'ATTON



afratton@orange.fr

Président :

Alain PARMENTELAT

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, suite à l'AG Ordinaire et à l'élection des membres du bureau du 22 avril 2016 :

	Activités	Multi-accueil
Vice-présidente		Kelly MARTIN
Trésorier	Jean François THIRIET	Jean François THIRIET
Trésorier adjoint		Delphine VEGA
Secrétaire	Michèle PETITJEAN	Michèle PETITJEAN
Secrétaire adjointe	Catherine PELENZ	Jessica SABEL

Ainsi que les membres :

Jérémy CHAPELIER – Cyril HOPFNER – Jodie FARGHEN – Pierrette MORIN – Gilles BENOIT – Cindy PARMENTELAT – Fabien SIMARD – Myriam MUNIER – Aurore SIMON – Vincent DEHAYE.

Membres cooptés : HUET Sabine, HUET Fabrice, CULLI Sandra.



Un grand merci à notre ancien président, Jean Christophe Lanno, pour son investissement et son dynamisme durant 12 années au sein du conseil d'administration de l'association Familles Rurales dont 3 ans de présidence. Son humanisme et sa présence nous ont toujours portés lors des différentes manifestations.

Les membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toutes générations. Les membres du "conseil d'administration" se sont réunis 5 fois en 2015-2016

Merci à tous les bénévoles qui régulièrement (ou occasionnellement) consacrent leur temps, leurs idées et leur savoir au profit de notre association.

Pour plus de renseignements, nous vous proposons de prendre contact :

- courriel : afratton@orange.fr (secrétaire),
- téléphone : Michèle Petitjean : 0628365536. Alain Parmentelat : 0619483022.
- contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référent
- site internet : <http://www.famillesrurales.org/atton/> ou <http://www.atton.eu>.

L'association fonctionne grâce à votre participation à l'adhésion annuelle à l'association « Familles Rurales », dont une partie nous est reversée, et à la cotisation liée à chaque activité.

L'adhésion 2016-2017 est de 23 € pour les membres d'une famille et de 16 € pour une personne vivant seule, veuve ou veuf.

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal.

Nous pouvons remercier François IUNG qui, au cours de l'année, met à jour le site internet d' ATTON, il ne faut pas hésiter à le contacter pour mettre des rubriques sur le site internet.

LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

Tennis de table

salle Emile-Gallé, les lundis de 20 h 30 à 23 h 00. Cotisation : 15 € l'année pour les adultes et 10 € pour les enfants. Référente : Michèle PETITJEAN.



La section tennis de table de Familles Rurales a ouvert ses portes à une quinzaine de mordus de la petite balle. Ils prennent leur raquette chaque lundi soir en s'affrontant dans la bonne humeur.

Frappée avec ardeur, la balle rebondit avec vivacité chaque semaine et les participants sont conviés régulièrement à partager le pot de l'amitié, parfois même avec les choristes dont ils apprécient particulièrement les prestations. L'ambiance rythmée de notes musicales apporte aux séances de sport de la fraîcheur.

La motivation des pongistes reste toujours identique au fil des années avec des sportifs ralliant un groupe très homogène et régulier.

Lorsque la saison estivale arrive, une partie d'entre eux se retrouve sur le terrain de pétanque approprié à cet effet par leur propre moyen et situé sur le côté de la Salle Emille Gallé. Mais cette saison est malheureusement bien compromise pour les boulistes, vu la météo quelque peu morose.

Qu'importe, ils se retrouveront tous autour du barbecue de fin de saison pour marquer leur amitié.

Cours de guitare

Salle Gaston-Bart, les mardis de 18 h 00 à 21 h 30 avec Alain Greiner. Cotisation MJC : 28 €/mois sur 8 mois. Référent : Alain Greiner.



L'activité guitare est proposée à Atton depuis une quinzaine d'année grâce à l'association de Familles Rurales Atton et le Carrefour des jeunes du grand Valmon. Tous les mardis, à partir de 16h30, des cours de guitare acoustique (guitare classique), guitare électrique et basse sont pratiqués soit en individuel sur 30 min, soit à deux suivant le niveau des élèves. Du folk, pop, blues ou rock et tous styles de musique sont proposés en tenant compte des préférences de chacun.



Maintien en forme

Cours de gym et de step

Les cours de gym ont lieu tous les mardis de 20 h 15 à 21 h 45, pour le cardio fitness latino donnés par Sandrine Réverberi diplômée des métiers de la forme .

Le jeudi de 20 h 30 à 22 h, cours de step très dynamique, animé par Guillaume Wies également diplômé des métiers de la forme. Les séances se terminent par des étirements ou de la relaxation qui sont toujours très appréciés!!!



Vous pouvez nous rejoindre à la salle Emile Gallé, nous seront heureux de vous recevoir dans une ambiance très sympathique, pour cela vous devez prendre la carte Familles Rurales au tarif de 23 € pour la famille ou 16 € pour les personnes seules et vous acquitter de la somme de 40 € le trimestre, ou 120 € l'année.

Actuellement nous comptons 30 adhérentes qui suivent ces cours régulièrement avec beaucoup de plaisir et toujours dans la bonne humeur!!!

Référente Bernadette Rouyer et Pierrette Morin.

Tel Bernadette 06 35 92 98 75. Pierrette 06 86 84 18 73

Chorale les « Charl'attons »

Salle Emile-Gallé, les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00. Cotisation : 60 € l'année. Référente : Pierrette MORIN.

La chorale les Charl'attons se compose de 25 membres qui suivent les répétitions, le lundi de 20 h 30 à 22 h à la salle Gaston Bart

Pour l'instant nous sommes à la recherche d'un nouveau chef de chœur suite au départ de notre précédent animateur.

Le tarif est 60 € l'année. Il faut prendre la carte Familles Rurales de 23 € pour la famille et 16 € pour personne seule.



Club de la "Joie de Vivre"

salle Gaston-Bart, les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es) de plus de 60 ans.
Référente : Mylène Guerzoni.



Club informatique dit "Cyber@tton".

L'entrée de la salle se situe derrière la salle Emile-Gallé, les samedis matin de 10 heures à 12 heures. Cotisation annuelle : 38 € pour les Attonais ou de 48 € pour les extérieurs. Référent Stéphane Laplanche
Le cyber@tton a repris du service courant octobre 2015. Durant ces deux heures, il vous est proposé une initiation à l'outil informatique : internet, traitement de texte, utilisation du PC, découverte tablette tactile, etc...
Une reconduction en septembre sera possible sous réserve de trouver un animateur bénévole.

LE MULTI-ACCUEIL "LES CH'ATTONS"

Ouvert de 7 h 30 à 18 h 30

Que s'est-il passé en 2016 chez les Ch'attons ?

L'année 2016 fut jalonnée de divers évènements pour l'équipe du multi accueil. L'année a commencé par la fête de la galette rassemblant parents, enfants, professionnels et partenaires autour d'un pot convivial pour fêter la nouvelle année. Grâce aux fermetures pédagogiques bimensuelles ayant lieu un mercredi tous les deux mois, l'équipe a pu participer à des analyses de pratiques professionnelles améliorant ainsi la qualité de l'accueil proposé aux parents et aux enfants. Différents projets pédagogiques ont été menés durant l'année.

- Un premier projet potager a pu voir le jour grâce au bénévolat des parents qui sont venus bêcher, biner et qui nous ont rapporté quelques plants à repiquer avec les enfants.
- Un projet d'éveil artistique autour de la peinture où les enfants ont pu réaliser différentes toiles à l'aide d'outils insolites. Ce projet débouchera sur un vernissage des toiles en compagnie des parents afin qu'ils découvrent les œuvres de leurs enfants.
- Un projet de cuisine pour permettre aux enfants de découvrir les saveurs du monde au travers de leurs propres confections culinaires.
- Un projet « bébé nageur ». le premier milieu où l'enfant grandit est le milieu de l'eau (le liquide amniotique dans le ventre de sa mère). Retrouver ce milieu lui permet un meilleur développement psychomoteur. L'équipe a donc mis en place une sortie piscine une fois par mois pour les plus petits de la structure.

De nouveaux partenariats ont été créés cette année notamment avec la LEAC de Metz (Ludothèque d'Eveil Artistique et Culturel), où les enfants peuvent bénéficier de différents espaces de jeux (surtout les jours de pluie) leur permettant de se socialiser dans un autre espace que la crèche et favorisant ainsi une ouverture sur le monde qui les entoure. Un autre partenariat avec le périscolaire d'Autreville ont permis aux enfants de réaliser de nouvelles rencontres sur un territoire beaucoup plus proche de chez eux et portant sur diverses thématiques (fête des indiens, réalisation de teintures naturelles, jeux de danses...).

D'autres projets restent à venir :

- une fête de l'été occasionnant une sortie rassemblant parents, enfants, professionnelles clôturant l'année de crèche pour les plus grands qui rentrent à l'école en septembre.
- un projet autour des animaux de la ferme est en cours de réalisation.
- la fête de Noël réalisée en partenariat avec le Relais Assistant Maternel sur un spectacle autour des contes.



MANIFESTATIONS QUI SE SONT DÉROULÉES

ALSH JUILLET 2015

En ouvrant les portes de la salle Emile-Gallé, le centre accueil de loisirs de Familles Rurales a reçu plus de quarante enfants. La directrice Priska Collote a concocté un programme sur mesure suivant les tranches d'âge. Pour cette première semaine, outre les jeux en salle et à l'extérieur, les activités concernant le thème de la session « Les Super Héros » ont été nombreuses. Une sortie piscine fut prévue tous les mardis matin. Les enfants et les monos se sont retrouvés à Strasbourg au Vaisseau et à l'accrobranche de Pompey pour les grandes sorties extérieures du centre aéré.

BROCANTE 30 AOÛT 2015

Après avoir accueilli la cinquantaine d'exposants de la brocante annuelle de familles Rurales, l'équipe de bénévoles du président Jean-Christophe était à pied d'œuvre au stand buvette restauration. Cette vingtième édition s'est déroulée sous un magnifique soleil.

Le matin les chineurs déambulaient d'un stand à l'autre, la fanfare Renouveau de la Seille de Nomény défila à l'heure traditionnelle de l'apéritif offert par la municipalité, suivi d'une démonstration de curling bâton.

Pour marquer cette date anniversaire, un orchestre a égayé exposants et promeneurs tout au long de cette journée.

La journée s'acheva dans la bonne humeur par le tirage de la tombola, dont le succès est toujours aussi vif, et cette année en nouveauté l'estimation du prix d'un contenu de caddie empli de courses.

Encore une belle réussite grâce à la participation active et sympathique des nombreux bénévoles.

REPAS ST VALENTIN 2016

Cette année, le traditionnel repas dansant de la Saint-Valentin de Familles Rurales s'est déroulé le 13 février dans une salle comble. Jean-Christophe Lanno a accueilli 120 convives dans un magnifique décor de cadres agrémentés de cœurs.

Entre chaque plat d'un excellent repas, la piste de danse n'a pas désempilé, le dynamique et infatigable Stéphane à la fois DJ, chanteur et imitateur, aux multiples déguisements, se chargeait de maintenir l'ambiance en animant continuellement dans la salle et en faisant participer



amplement le public. En fin de soirée, la brigade du traiteur Vincent Charis fut fort applaudie et particulièrement les serveurs et plongeurs bénévoles qui ont œuvré avec rapidité et adresse.

Comme le veut la tradition, chaque Valentine est repartie avec une rose rouge et chaque Valentin avec un ballotin de confiseries.

SOIRÉE TRANSFORMISTES : 12 MARS 2016

A l'initiative de son président, une nouvelle soirée des plus fantaisistes a vu le jour en ce mois de mars. Les spectateurs ont dégusté le couscous préparé par Eric Traiteur tout en profitant du fabuleux spectacle des transformistes digne des grands cabarets ! La salle s'est ensuite transformée en piste de danse. Les applaudissements conclurent cette magnifique soirée.



THÉÂTRE DELMOIS 02 AVRIL

Une année encore exceptionnelle dans notre village pour la troupe delmoise de théâtre amateur ! La salle était comble pour leur représentation ; leur venue est attendue chaque saison avec la même ferveur.

Les acteurs savent régaler le public par leurs réparties avec une dextérité humoristique des plus efficaces.



Voici la synopsis de cette soirée théâtrale :

Jacques publicitaire vient de se marier avec Corinne et à la sortie de l'église sa grande sœur Lucie lui a envoyé un grain de riz inexpugnable dans l'œil et à partir de là tout bascule. Les sept personnages de cette comédie de boulevard se succèdent et s'entrecroisent dans une série de claquements de portes de quiproquos et de rebondissements ininterrompus. Et à la fin tout bascule à nouveau quand Jacques apprend que sa sœur Lucie est en fait sa mère et que sa femme est enceinte du politicien Michel Rolors.



AG ORDINAIRE

Jean-Christophe Lanno a présidé sa troisième et dernière assemblée générale, en présence de représentants de la commune, de la fédération FR 54, de la CAF, du PEL et d'une assistance nombreuse.

Jean-Christophe a ouvert l'assemblée ordinaire en présentant le rapport moral. Avec 158 adhésions, la moyenne des dernières années est dépassée.

Il a ensuite présenté le rapport d'activités, le rapport moral et le rapport financier adoptés à l'unanimité.

Un grand merci à tous les partenaires pour leur soutien inestimable tout au long de l'année au travers des diverses manifestations. Mais également à chaque adhé-



rent et bénévole sans qui notre association Familles Rurales ne connaîtrait pas un tel dynamisme.

MARCHE POPULAIRE le 24 AVRIL

Première marche populaire en collaboration avec l'association Les Val'Heureux, appelée : « Les sentiers des Val'Heureux ». Malgré une météo capricieuse 250 marcheurs ont parcouru l'un des 3 parcours proposés, qui une fois arrivés ont pu profiter, à moindre coût, de crêpes, gaufres pâtés, sandwiches et boissons préparés par nos bénévoles.



Familles rurales
Vivre mieux !
Association d'Atton

DIMANCHE
24 Avril 2016

Les Val'Heureux

3 Parcours : 6, 15 et 22 km

ATTON
A l'Ecole d'Atton
Rue des Dames

1ère Marche Populaire
"Les Sentiers des Val'Heureux"

Crédit Mutuel

LES MANIFESTATIONS À VENIR

ACCUEIL DE LOISIRS



Après le record d'affluence durant les petites vacances de février et d'avril, accueillant une trentaine d'enfants en moyenne, le centre de loisirs d'Atton ouvrira à nouveau ses portes le 6 juillet pour 4 semaines d'animations, d'activités et de sorties !

Le Directeur Cyril Hopfner et ses équipes ont concocté un programme qui devrait ravir tous les enfants !

Est prévu durant cette première semaine de juillet, sur le thème des 5 sens en folie, des activités comme des dégustations yeux bandés, des jeux sportifs en extérieur et en salle.

La suite du programme s'annonce également palpitant avec une semaine sur le thème « Beach party » réunissant toutes les activités d'eaux (batailles de bombes à eau, aquagloss, etc.) avec une sortie à Pokeyland, une troisième semaine sur le thème « Parc d'attraction » avec confections de barbe à papa, pommes d'amour, avec bien sûr une sortie à Fraisvertuis.



Durant la dernière semaine de juillet sur le thème « Koh Lanta », les aventuriers du centre de loisirs s'intéresseront à la nature, aux jeux en extérieur (parcours d'orientations, vélos, etc.), aux activités en salle comme le Land Art, ou encore à la découverte des animaux à la sortie au Parc Animalier de Sainte Croix.

Une sortie piscine sera également prévue chaque semaine tous les mardis.

Informations pratiques :

Pour les enfants scolarisés de 3 à 14 ans, l'accueil de loisirs ouvrira ses portes du 6 juillet au 29 juillet dans la salle polyvalente Émile GALLÉ. Les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle seront utilisés.

Horaires :

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.

Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.

Encadrement :

Dirigé par Cyril Hopfner et accompagné de ses fidèles équipes d'animations (Chloé, Alexandre, Grégory, Alicia, Marine, Alice...)

La tarification :

La carte 2016 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 23 € la carte familiale.

- Contact et inscriptions : Alain Parmentelat : 06 19 48 30 22 centredeloisirsatton@gmail.com ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), tous les documents pour l'inscription sont en ligne.

Un accueil de loisir sera prévu à chaque petites vacances scolaires généralement la première semaine sauf les vacances de décembre.

Accueil de Loisirs d'Atton
Vacances d'Été

Salle polyvalente Émile Gallé, pour les enfants de 3 à 14 ans

Du 6 au 8 juillet : Les 5 sens en éveil
Activités découverte de nouveaux goûts, parcours relais
Yeux bandés etc.
Sortie : Piscine

Du 11 au 15 juillet sur le thème : Koh Lanta (Nature et découverte)
Activités Parcours d'orientation, jeux en forêt, vélo, etc.
Sorties : Parc animalier de Sainte Croix / Piscine

Du 18 au 22 juillet : Parc d'attraction
Activités confection de barbe à papa, pommes d'amour, etc.
Sorties : Fraisvertuis / Piscine

Du 25 au 29 juillet sur le thème : Beach Party
Activités aquagloss, bataille de bombes à eau, etc.
Sorties : Pokeyland / Piscine

Contact et renseignements :
Alain PARMENTELAT : 06.19.48.30.22 Après 17h
Mail : centredeloisirsatton@gmail.com (Possibilité d'inscription par mail)



21^{ème} BROCANTE À ATTON : le dimanche 28 août 2016

Familles Rurales et ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

SUR PLACE :

- Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette-restauration de l'AFR devant l'Eglise)
- Dès 12h00 : restauration chaude avec frites – barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- Animations diverses.

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

Aucune personne non agréée par l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 28 août 2016.

- 10 € les 5 mètres pour les extérieurs et 5 € pour les résidents Attonais.

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00

FIN DE LA MISE EN PLACE (**) à 8h00

(*) Les emplacements sont uniquement de 5m. Une caution de 10 euros sera demandée pour la propreté de l'emplacement à votre départ.

(**) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

FAMILLES RURALES ATTON
1 rue des Dames - 54700 ATTON

Réservation uniquement sur papier avec le règlement aucune inscription par téléphone.

Le tract est disponible en mairie ou sur www.atton.eu
- Contact de l'association : afatton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> – onglet Associations – Familles Rurales).

Comité des Fêtes

**Le Comité des Fêtes
donne du rythme au village**

Musical'Eté An III • 20 juin 2015

Dès 19 heures, dans la cour de l'école, le Comité des fêtes accueillait la bonne centaine de participants qui prenaient place sous les deux chapiteaux érigés de part et d'autre de la piste de danse et de démonstration.



Fête du village • les 29-30 et 31 août 2015



En coupant le ruban tricolore, samedi 29 août après midi, Gérard Liger, Maire a donné le départ de trois jours de festivités, dont la fête foraine établie dans la cour de l'école fait partie.



Le comité des fêtes a distribué aux enfants présents des bons et des jetons pour les diverses attractions telles, pêche au canard, tir, manège enfantin ou stand de jeux, qui ont été aussitôt assaillies.



Loto • le 19 septembre 2015

Après avoir acquis une nouvelle salle l'an passé, le comité des fêtes se dote cette année d'un bouillier tout neuf, la salle Emile Gallé fut envahie par une bonne centaine d'amateurs de loto, alléchés par les 15 lots d'une valeur totale de 1 200 €, mis en jeu.



Chaque lot principal était joué sur un carton plein et les lots intermédiaires sur une ou deux quines fixes ou libres. Après trois heures de suspense, le gros lot, un téléviseur fut remporté, après tirage au sort par Corine, de Jézainville.



Fête de la St Nicolas • Samedi 29 novembre 2015

Pour faire patienter petits et grands en attendant l'arrivée de Saint-Nicolas et de son inséparable compère Père fouettard, le Comité des fêtes donnait un spectacle, "La Magie d'Arc en Ciel », dans lequel un "tortilleur" de ballons d'une adresse diabolique faisait toutes sortes de reproductions en baudruche.



Thé dansant • 21 février 2016

Cette huitième édition comme toutes les précédentes animée par le dynamique ensemble Fusion Orchestra a comblé les danseurs infatigables au son des valse, tangos, rocks et l'incontournable madison.



Concert Big Band Charles Boquet • samedi 19 mars 2016



C'est devant une salle Emile-Gallé comble que s'est produit le groupe d'une quarantaine d'exécutants, musiciens et chanteurs de l'école Charles Boquet.



Dirigé par Liza Chancolon, l'ensemble interpréta en première partie des chansons françaises de Paul Misraki, France Gall ou Michel Jonas et en deuxième partie des chansons américaines de style lyrics, soul, Rapp ou jazz. Le moment le plus émouvant fut celui où un hommage fut rendu à Michel Delpech avec "Chez Laurette".

Concert La Mandoline • samedi 23 avril 2016

Sur une proposition de D.Schmitt (Conseiller Municipal), le Comité des Fêtes a accueilli "La Mandoline" la chorale du Foyer Rural d'Amance. Arborant gilet vert et canotier, les 80 choristes remplirent le chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et les spectateurs la nef.

Pendant deux heures l'ensemble interprétant des chants de message de paix et d'espérance, a comblé de joie le public qui a également apprécié les intermèdes des six jeunes chorégraphes qui changeaient de costume à chaque danse. Tous dirigés par Isabelle Didion, extraordinaire chef de chœur au dynamisme communicatif qui a rapidement chauffé le public et même réussi à le faire chanter plusieurs fois, dont une fois à trois voix... Une soirée vraiment exceptionnelle.



CCAS

Le CCAS honore les Aînés et les Jeunes du village

Remise d'un dictionnaire le 30 juin 2016 pour tous les jeunes Attonais scolarisés au RPI passant en 6^{ème}.

La cérémonie s'est déroulée à la mairie dans une ambiance décontractée, en présence des membres du CCAS, du RPI et des parents. Les six récipiendaires dont une fille ont été reçus par Gérard Liger qui leur a vanté l'importance de la langue française en respectant l'orthographe et la conjugaison, même pour écrire des SMS. Le dictionnaire est un outil indispensable, lui-même l'utilise au quotidien pour ses mots croisés.



Début Juillet alors qu'un épisode caniculaire frappait la région, le CCAS a remis à chaque personne, âgée de 70 ans et plus, un brumisateur. Ce fût l'occasion pour les membres du CCAS de rappeler à leurs aînés les consignes de sécurité à observer lors d'une canicule.

Tous les ans les aînés du village se retrouvent pour leur traditionnel repas qui après s'être tenu quatre années de suite le 11 novembre, est revenu au dimanche suivant soit le 15 novembre 2015. Accueillis par les membres du CCAS, ils découvraient des tables joliment ornées d'un décor de feuilles d'automne.

Après avoir cité les travaux en cours et à venir, G.Liger invita les participants à lever le verre de l'amitié. Heureux de se retrouver, les anciens devisaient gaiement en évoquant moult souvenirs.



Les jeunes attonais ayant 18 ans dans l'année sont désormais conviés par le CCAS à recevoir le livret du citoyen. La cérémonie s'est déroulée le samedi 5 décembre 2015 à la salle Emile-Gallé où six jeunes filles avaient répondu présentes. En leur remettant le livret et à trois d'entre elles leur carte d'électrice, G.Liger leur a rappelé les principes de la république, la liberté, l'égalité et la fraternité et si la majorité confère des droits, elle a également des devoirs, respect de la loi et des autres citoyens. Les nouvelles citoyennes ont reçu des membres du CCAS un chèque cadeau de la FNAC de 40 €.



FC ATTON

Le bureau :

Président : Jean-Louis Geoffroy.
Vice-président : Morgan Prillieux.
Trésorière : Nathalie Geoffroy.
Trésorière adjointe : Danièle Ansement.
Secrétaire : Priscilla Geoffroy.
Secrétaire adjointe : Béatrice Geoffroy.

Les équipes :

• Équipes seniors

L'effectif total est de 38 joueurs, elles évoluent dans le championnat de district 54 sud. A deux journées de la fin les deux équipes seniors atteignent leurs objectifs en étant assurées du maintien.



• Équipe A

Pour cette 3^{ème} année en 1^{ère} division est 7^{ème} sur 12 du groupe A avec 27 points. Jeudi 5 mai elle a disputé le premier tour de la coupe de France 2017 à domicile contre Haroué-Benney équipe de promotion d'honneur ayant encaissé 7 buts, elle s'est vaillamment défendue en mettant 3 buts à une équipe 3 divisions au-dessus d'elle.

• Équipe B

Est 7^{ème} sur 12 du groupe C de 3^{ème} division avec 27 points.

• Équipes jeunes

Les U6-U7 comptent 5 joueurs et les U8-U9 sont 6 joueurs, les deux équipes ont participé à une dizaine de plateaux avec entrain. Le jeudi 5 mai, ils ont bien repré-



senté le club au premier rassemblement « Bernard Aimé » de Pagny-sur-Moselle avec 63 autres équipes.

Les U10-U11 sont 11 footballeurs et ont participé à des minis plateaux de trois équipes avec une bonne moyenne.

Recrutement : pour la saison prochaine le club recrute des jeunes de 5 ans à 13 ans.

→ S'adresser au président au **06 27 77 38 28** ou à Morgan Prillieux les mercredis après-midi au stade.

Entraîneurs :

- Les équipes seniors sont entraînées par Frédéric Woltrager.
- Les équipes jeunes sont entraînées les mercredis à partir de 14h 30 au stade par Morgan et Luca Prillieux et Nicolas Schmitt.

Dirigeants :

Les dirigeants pour les équipes seniors sont :

- Pour l'équipe A, Jean-Philippe Minnhard et Jean-Louis Geoffroy.
- Pour l'équipe B, Raynal Prillieux et Jean-Pierre Prillieux.

➤ Dates importantes :

- Dimanche 19 juin, tournoi du Souvenir en équipes de sixte. L'an dernier le trophée était revenu à l'équipe des « Inconnus » qui avait battu celle des « Titis » 2 à 0.
- Un dimanche de juin et le lundi 15 août, concours de pétanque ouverts à tout le monde.

• Remerciements :

Les membres du FC Atton remercient la mairie pour son aide matérielle et financière et principalement pour l'entourage du stade.

- Jeudi 1^{er} juillet méchoui annuel
- Du samedi 27 au lundi 29 août, concours de quilles de la fête patronale.

➤ Manifestations 2015-2016 :

Les jeunes footballeurs plantent « Un arbre pour le climat » :

La commune étant adhérente à l'opération « Un arbre pour le climat » pour montrer son attachement à la nature elle a commandé à « Réflexe vert » un cèdre bleu de l'atlas (*cedrus glaucus atlantica*) qui devait être planté avant l'ouverture de la Conférence des nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21) de Paris.

Le 28 novembre, Gérard Liger, Maire a contacté Jean-Louis Geoffroy, président du FC Atton qui a accepté avec



empressement d'autant plus que ce samedi après-midi avait lieu une rencontre des équipes U10-U11 d'Atton et de Pont-à-Mousson qui tombait à point la veille de l'ouverture du COP21. Lors de l'inauguration, entre deux matches, le maire a lu « Les arbres » un poème de Pierre-Albert Biron et a invité tous les jeunes à participer à la plantation du cèdre. Jeunes qui ne se sont pas fait prier, heureux d'aider Hervé à mettre l'arbre en place ou de jeter une pelletée ou une poignée de terre pour reboucher le trou. Des jeunes qui dans bien des années pourront dire « J'ai participé à planter ce magnifique cèdre ».

Inauguration du stade aux normes le mardi 7 juillet :

Belle séance d'inauguration au stade mardi avec la présence des représentants du FC Atton, de la quasi-totalité des footballeurs, cela va de soi, de la municipalité, du district de Meurthe-et-Moselle sud de football et de l'ASNL. L'équipe première étant en 1^{ère} division de district, après l'installation de deux vestiaires, l'entourage du stade vient d'être récemment terminé, maintenant tout est aux normes et le stade est classé en catégorie 5.



Gérard Liger, Maire, inaugura le stade rénové en coupant le symbolique ruban tricolore. Entamant la série des allocutions, Gérard Liger félicita le FC-Atton pour la 3^{ème} année de l'équipe A en 1^{ère} division et annonça avec fierté que le FC-Atton était devenu le 3^{ème} club du bassin Mussipontain derrière Pagny-sur-Moselle et Blénod-Lès-Pont-À-Mousson. Jean-Marie Thiriet, président du district, en remettant le chèque au Maire annonça que les 14 000 € de travaux étaient soutenus à hauteur de 4 800 € par la FFF et la ligue de football professionnelle représentée par Hervé Collot ancien grand joueur du FC Nancy qui prédit un bon avenir à ce petit club ambitieux, qui inculque des valeurs aux enfants. Pour clore l'événement tous les participants se retrouvèrent sous le chapiteau pour partager un apéritif dînatoire.



Méchoui du 14 juillet :

Parmi les convives de ce traditionnel méchoui du FC Atton, l'on remarquait le Maire, Gérard Liger. Bien à l'abri sous le chapiteau, les participants entamèrent le repas par les crudités, pendant que l'agneau et le cochon de lait finissaient de rôtir lentement sur le tournebroche. Une fois cuits, Johnny le chef cuisinier bénévole et son aide les découpèrent avec dextérité et chacun vint se servir en prenant les deux ou un seul suivant son goût. Tous se régalèrent en dégustant ces délicieuses viandes moelleuses, en cette après-midi de fête nationale.

Lundi 31 août, le concours de quilles clôt les festivités :

Pendant que les forains démontaient les stands et nettoyaient la cour de l'école, le concours de quilles du FC Atton se terminait. Vainqueur, M Fanard avec 15 quilles et 9 aux rampeaux, devant J-L Geoffroy avec 15 quilles et 8 aux rampeaux, suivis de Rémi.

Animation : Séance de taille des arbres fruitiers

le 2 avril 2016



En 2011, un verger pédagogique a été créé au chemin des Vanottes à la sortie du village en direction de Loisy. Ce verger ouvert au public est constitué de différentes variétés d'arbres fruitiers.

Outre sa vocation environnementale et patrimoniale, ce verger présente un intérêt pédagogique car il permet à toutes les générations de mieux appréhender la conduite d'un verger.

En effet, depuis deux ans, une demi-journée de démonstration de taille est organisée annuellement par la mairie et l'association des Croqueurs de pommes de Lorraine. Elle est également l'occasion de s'initier à la greffe et d'échanger avec les amateurs d'arbres fruitiers.

Si vous manifestez l'intérêt de participer à ces démonstrations, n'hésitez pas à contacter la mairie par téléphone (03 83 82 11 72) ou par mail à l'adresse suivante : mairie.atton@wanadoo.fr.



***La taille expliquée par Monsieur Jacquemin,
président de l'association
des Croqueurs de pommes de Lorraine***



Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou

Zoom sur la Garantie Jeunes



- **Constats** : les jeunes sont plus concernés que les autres demandeurs d'emploi par des difficultés d'ordre financier et matériel, surtout dans une phase de recherche d'emploi impliquant souvent des frais (transport, restauration..). Même si les pouvoirs publics ont créé des aides à la recherche ou à la reprise d'emploi, celles-ci sont systématiquement conditionnées par des critères d'éligibilité et sont souvent insuffisantes en regard des demandes exprimées.

- **Contexte** : le nouveau dispositif « Garantie Jeunes » est une réponse instituée par le plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale de 2013 et est inscrit dans l'engagement de l'Union Européenne au travers du programme « Garantie Européenne pour la Jeunesse ».

- **Public cible** : jeunes de 18 à 25 ans appelés « **NEET** — Not in Education, Employment or Training » au sens européen, c'est-à-dire qui sont sortis du système éducatif, qui ne sont ni en emploi ni en formation et qui sont exposés à un risque d'exclusion du marché du travail du fait de leur situation de grande précarité, quel que soit leur niveau de formation.

- **Objectifs** : la Garantie Jeunes a pour finalité d'améliorer la situation sociale et professionnelle des jeunes en les menant vers plus d'autonomie.

- **Processus** : elle se compose à la fois d'une garantie à une première expérience professionnelle (accompagnement alternant période de formation et période de travail) et d'une allocation de soutien. Le Conseiller technique prend en charge les bénéficiaires de manière collective et individuelle.

- **Support et durée** : le bénéfice de cette aide s'appuie sur un contrat d'engagement réciproque d'un an renouvelable, signé entre chaque jeune et la Mission Locale.

- **Modalités de mise en œuvre** : la mise en œuvre territoriale de la Garantie Jeunes est confiée au réseau des Missions Locales du fait de leur expertise du public jeune.



Président : Gérard LIGER
Directrice : Catherine LEWANDOWSKI



Depuis le 1^{er} octobre 2013, cette mesure est en cours d'expérimentation sur des territoires pilotes (en Lorraine, les Missions Locales du département des Vosges sont expérimentatrices depuis 2013).

La grande conférence sociale de juillet 2014 a prévu, dans ses orientations, l'extension de la Garantie Jeunes à un plus grand nombre de départements avec l'objectif d'atteindre 50 000 jeunes bénéficiaires en 2015 et 100 000 jeunes en 2017.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
vendredi à 16h00

☞ **Maison de la Formation** ☞

8 rue de la Poterne
54700 Pont-à-Mousson
Tél : 03.83.81.47.32

☞ **1 rue des Acières** ☞

54340 Pompey
Tél : 03.83.24.30.72

☞ **Bâtiment le Normandie** ☞

Avenue de l'Europe
54520 Laxou
Tél : 03.57.05.10.45

La Réforme de la Fiscalité de L'Aménagement

Explication sur la Taxe d'Aménagement (TA)

1 - Principaux objectifs :

- Simplification
 - Diminution du nombre de taxes et participations.
 - Fin du système des 9 catégories de construction.
 - Fin du système des exonérations en fonction du type de taxes.
- Souplesse pour les collectivités
 - Sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal.
 - Liberté de fixation du ou des taux.

2 - Pour quels objectifs ?

- Rendement constant.
 - Ce principe est un souhait fort du gouvernement.
 - Mais son respect sera fonction du taux voté par les collectivités.
→ par la taxe d'aménagement (TA).
- Optimisation de l'utilisation de l'espace.
- Gestion raisonnée de l'utilisation du sol.
- Lutte contre l'étalement urbain.
→ par le versement pour sous-densité (VSD).

Date d'entrée en vigueur du nouveau régime :

1^{er} mars 2012

Applicable à toutes les demandes d'autorisation d'occuper le sol DÉPOSÉES à compter de cette date.

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est constituée de 2 parts.

- Une part destinée aux communes ou aux EPCI.
- Une part destinée aux départements.

Fait générateur de la taxe.

- Toutes les autorisations de construction, de reconstruction, d'agrandissement (PC, PA, DP).
- Toutes les autorisations d'installations ou d'aménagements soumis à une autorisation au titre du Code de l'urbanisme.
- Procès-verbal suite à infraction (cas ci-dessus réalisés sans autorisation).

La taxe d'aménagement communale

À quelles taxes ou participation se substitue-t-elle ?

- La taxe locale d'équipement (TLE).
- La participation en programme d'aménagement d'ensemble (PAE).
- Et progressivement les autres participations.

Que finance-t-elle ?

Les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs tels que :

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces.
- La diversité des fonctions urbaines.
- La satisfaction des besoins en équipements publics.

La taxe d'aménagement départementale

À quelles taxes ou participation se substitue-t-elle ?

- La taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE).
- La taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Que finance-t-elle ?

- La gestion des espaces naturels.
- Le fonctionnement des CAUE.

La taxe d'aménagement communale ou intercommunale

Taxe = Assiette (surface autorisée en m²) X Valeur (par m² fixée par ministère) X Taux (de plein droit 1% ou fixé par délibération).

L'assiette de la taxe repose :

Pour les constructions :

- sur la surface taxable ainsi calculée (différente de la SHON actuelle) :
- somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80m.
- calculée à partir du nu intérieur des façades.
- déduction faite des vides et trémies.

Valeur au mètre carré :

- 660 €, révisée au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

Un abattement est prévu par la loi pour :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- Les 100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale.
- Les locaux à usage industriel.
- Les locaux à usage artisanal.
- Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.
- Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Cet abattement s'applique sur la valeur forfaitaire de la surface de la construction :

Il est de **50%** (de 660 €), la valeur forfaitaire par m² est donc de **330 €**.

Pour les installations et aménagements :

- le nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs X 3 000 €.
- le nombre d'emplacements d'habitations légères de loisirs X 10 000 €.
- la superficie de la piscine X 200 €
- la superficie des panneaux photovoltaïques au sol X 10 €
- le nombre d'éoliennes d'une hauteur >12m X 3 000 €
- le nombre d'emplacements de stationnement X 2 000 € (ce montant peut être porté à 5 000 € sur délibération de la commune ou de l'EPCI compétent en matière de POS ou de PLU il doit être unique sur toute la commune) Il s'agit du stationnement non compris dans la surface de la construction.

Taux d'imposition et sectorisation :

Le taux résulte d'un choix de la collectivité ; il peut être sectorisé :

- Taux communs : **1 à 5%** (comme la TLE actuelle).
- Avec possibilité de fixer des taux différents par secteur selon les aménagements à réaliser.
- Pouvant être portés jusqu'à **20%** dans certains secteurs si ils nécessitent de réaliser des travaux substantiels d'équipements publics.

Exemples comparatif entre la TLE et la TA (Valeurs TLE 2011).

Maison individuelle de 160 m² dont un garage de 40 m² et 1 place de stationnement extérieure – Taux communal de 5%

Surface X Valeur X Taux

TA 100 m² X 330 € X 5% = 1 650 €

60 m² X 660 € X 5% = 1 980 €

1 pl Stat 2 000 € X 5% = 100 €

TOTAL = 3 730 €

TLE 80 m² X 370 € X 5% = 1 480 €

40 m² X 541 € X 5% = 1 082 €

+ PVR 1X1220

TOTAL = 3 782 €

Qui établit la taxe ?

- Les services de l'État chargés de l'urbanisme dans le département (Direction Départementale des Territoires) pour toutes les communes.

Qui paie la taxe ?

- La ou les personne (s) bénéficiaires de l'autorisation.
- La ou les personnes (s) responsables de la construction en cas d'infraction.

Qui recouvre la taxe ?

- Les comptables publics (Trésorerie d'Essey-les-Nancy).

Comment est-elle recouvrée ?

→ Deux échéances :

12 et 24 mois après :

- la date de la délivrance de l'autorisation.
- la date de la décision du permis tacite.
- la date de la décision de non-opposition.

→ Une échéance

12 mois :

- si le montant est inférieur ou égal à 1 500 €.
- en cas de délivrance d'un permis modificatif.

Qui est solidaire du paiement ?

- Les établissements garants de l'achèvement de la construction.
- Les époux et les partenaires liés par un pacs.

Les Brèves

• CHATS

Plusieurs cas d'empoisonnement de nos amis félins ont été constatés, particulièrement rue de Scarpone. Les autorités prévenues sont très vigilantes à ce sujet et poursuivront si nécessaire tout auteur d'acte de malveillance.

• DÉCHETS

- Les habitants disposent de 2 déchetteries pour déposer les encombrants
- De plus des containers sont à disposition pour déchets non recyclables, verre, papier au centre du village, près du Stade et rue de Scarpone.

Il est inadmissible de constater que des dépôts de déchet existent encore sur notre territoire.

• BARRIÈRES D'ACCÈS AUX POSTES DE RELEVAGE ET AU CHEMIN DE BRE

Nous vous rappelons que cet accès doit rester libre et que dorénavant nous ferons intervenir la gendarmerie pour constater l'infraction.

• HAUTEUR DES HAIES

Réglementation des clôtures : Rappel de la délibération du 22 septembre 2015

Vu l'article R421-12 du code de l'urbanisme, les membres du conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- Décident de soumettre à déclaration préalable l'édification d'une clôture en zone habitable.
- Décident **que les clôtures ne devront pas excéder 1.5m en façade et 2m sur les autres faces du périmètre de l'habitation.**
- Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée par Monsieur le Maire pour circonstances exceptionnelles.

• NUISANCES SONORES

Rappel de l'arrêté ➤

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune d'ATTON,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L 2212.2, L 2122.34, L 2215.1 et L 2512.13,

VU le Code de la santé publique, et plus particulièrement les articles R 1336.6 à R 1336.10,

CONSIDERANT les nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage,



ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

ARTICLE 2 :

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article :

- fête de la musique,
- feux de la St Jean,
- fête du 14 juillet,
- fête du 31 décembre.

ARTICLE 3 :

Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances, ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés, notamment d'appareils et dispositifs de diffusion sonore.

ARTICLE 4 :

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,
- les samedis de 10h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ils sont donc interdits en dehors de ces horaires.

ARTICLE 5 :

Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 6 :

L'utilisation d'engins motorisés tels que mini-moto et quads entraîne bien évidemment des nuisances sonores et également un danger pour les usagers de la route.

Il est donc interdit d'utiliser les rues de la commune comme des pistes ou des circuits d'engins motorisés tels que mini-moto et quads

ARTICLE 7 :

Tout arrêté municipal antérieur est abrogé.

ARTICLE 8 :

CONSTATATION ET REPRESSION DES INFRACTIONS
Sont habilitées à procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions du présent arrêté les personnes mentionnées à l'article L48 du code de la santé publique et à l'article 2 du décret n° 95-409 du 18 avril 1995.

Les infractions sont sanctionnées :

- par des contraventions de 3^e classe lorsqu'elles relèvent des dispositions des articles R 48-1 à R 48-5 du Code de la Santé Publique, R 239 du Code de la Route et R 623-2 du Code Pénal,
- par des contraventions de 1^{ère} classe lorsqu'elles relèvent de l'article R 610-5° du Code Pénal

ARTICLE 9 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à : M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Dieulouard et tout agent assermenté pour l'exécution du présent arrêté.

Le droit au calme chez soi est un droit fondamental et il est important que chacun fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.



• PELOUSES COMMUNALES

Nous rappelons que le stationnement de tous véhicules est interdit sur les pelouses.

• ESPACES PUBLICS

Nous rappelons aux propriétaires riverains de la voie publique qu'ils doivent procéder à la taille de tous les végétaux qui empiètent sur la dite voie. (accès piétons, entretien des espaces verts, boîtes aux lettres)

• DEMARCHAGE

Il est signalé de nombreux cas de démarchage pour les travaux de tout ordre.

C'est votre responsabilité d'accepter ou non les propositions faites, mais soyez prudents !

COLLECTE DES DÉCHETS

Calendrier de collecte 2016/2018 (du 01/01/16 au 31/12/18)

- Pour les collectes du matin, merci de sortir vos déchets la veille au soir **après 19h**, et pour les collectes du soir, le jour même **après 19h**.
- Nous vous préconisons de ne sortir votre contenant que lorsque celui-ci est **plein**.
- À NOTER : les collectes des déchets sont assurées **tous les jours fériés** (sauf le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier, la collecte est reportée au lendemain).

ORDURES MÉNAGÈRES :



Mardi

SACS JAUNES :



Mardi
Une semaine sur deux

LE VERRE :



33kg/hab/an sont triés sur le Bassin de Pont-à-Mousson !
La moyenne nationale est à 29kg...
Merci à tous pour votre participation !

Liste des Points d'apports volontaires disponible sur le site de la CCBPAM

www.bassin-pont-a-mousson.fr

2016	2017	2018
5, 19 juillet	3, 17, 31 janvier	2, 16, 30 janvier
2, 16, 30 août	14, 28 février	13, 27 février
13, 27 septembre	14, 28 mars	13, 27 mars
11, 25 octobre	11, 25 avril	10, 24 avril
8, 22 novembre	9, 23 mai	8, 22 mai
6, 20 décembre	6, 20 juin	5, 19 juin
	4, 18 juillet	3, 17, 31 juillet
	1, 15, 29 août	14, 28 août
	12, 26 septembre	11, 25 septembre
	10, 24 octobre	9, 23 octobre
	7, 21 novembre	6, 20 novembre
	5, 19 décembre	4, 18 décembre

Déchetteries : attention, nouveaux horaires d'ouverture !

À compter du 1^{er} juillet 2016

Déchetterie de PAM

Route de Norroy lès Pont à Mousson

Tel : 03-83-82-97-95

Déchetterie de DIEULOUARD

Rue de Scarpone

Tel 03-83-23-68-04

	ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre) pour les particuliers		HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars) pour les particuliers	
	Pont-à-Mousson (fermée le mardi)	Dieulouard (fermé le jeudi)	Pont-à-Mousson (fermée le mardi)	Dieulouard (fermé le jeudi)
	10h à 12h et 14h à 18h30		10h à 12h et 14h à 17h	
Samedi	9h à 17h			
Dimanche	9h à 12h			

Les horaires d'accès des artisans commerçants sont modifiés aussi :

Du lundi au vendredi, ÉTÉ : 10h à 11h et 17h30 à 18h30 ; HIVER : 10h à 11h et 16h à 17h

Les encombrants

Inscription préalable obligatoire (accueil de la CCBPAM)

Collecte annuelle prévue les :

- jeudi 13 avril 2017
- jeudi 12 avril 2018

CHANTIER JEUNES

Du 11 juillet au 26 août 2016, sept actions jeunesse, co-portées par la commission jeunesse du PEL, les associations et les communes, sont organisées sur le territoire.

Si tu as entre 12 et 17 ans, les chantiers sont faits pour toi !

Un chantier fresque sur ATTON : du 18 au 22 juillet 2016

➔ **Donnons un coup de neuf aux vestiaires de foot !**

Accompagné par un artiste, tu imagineras et dessineras une fresque sur les murs extérieurs des vestiaires. Pas besoin de savoir peindre, ni dessiner, seule ta bonne humeur suffit !
(10- 12 places disponibles, reunion d'information au Stade de foot le Samedi 2 juillet à 11h)

D'autres chantiers dans les communes voisines :

➔ **Ville-au-Val** : du 11 au 15 juillet, Chantier photos

➔ **Millery** : du 11 au 15 juillet, Chantier cours de récré

➔ **Landremont** : du 25 au 30 juillet, Chantier Graff

➔ **Lesménils** : du 22 au 26 août, Chantier de rénovation du City Stade

➔ **Champey sur Moselle** : du 1^{er} au 13 août, remise en valeur des sentiers, blockhaus de la butte du Froidmont



CONTACT Informations et inscriptions :

Xavier Animateur Jeunes PEL

Mail : animjeunespel@gmail.com • Tel : 07-83-05-62-38

LISTE DE DIFFUSION INFO MAIRIE

Inscrivez-vous à la liste de diffusion des informations de la mairie !

Il vous est proposé de recevoir des informations par mail (manifestations, réunions publiques, informations diverses...).

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion de la Mairie d'Atton, merci d'envoyer un message électronique à :

infoatton@orange.fr

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pourrez à tout moment demander à ne plus faire partie de cette liste de diffusion, votre demande sera prise en compte immédiatement par le secrétariat de mairie.

et ses

A T T O N



C H A M P I O N S



Le week-end du 1^{er} mai, a eu lieu les épreuves de la Coupe de France d'aviron sur le bassin des Dagueys à Libourne en Gironde (33).

La Société nautique de Pont-à-Mousson y était bien représentée puisque sept de ses rameurs y concouraient.

Le samedi trois filles du club ont atteint le podium dont Eléonore VILMAIN en quatre de couple seniors femmes avec une médaille d'argent.

Le dimanche matin fut aussi rempli de joie, avec cette fois-ci deux podiums.

Eléonore VILMAIN reçoit la médaille de bronze en terminant 3^{ème} de la course du huit seniors femmes.

Frédéric MAHAUT remporta une très belle médaille d'or à la barre du quatre cadets et leur bateau fut sacré champion de France.

PHOTOS AÉRIENNES D'ATTON

PRISE DE VUE AÉRIENNE		CADRE	
Format	Prix		
80 x 120 cm	180 €	50 x 75 cm	49 € cadre fin
50 x 75 cm	109 €	50 x 75 cm	68 € cadre luxe
40 x 60 cm	77 €	40 x 60 cm	39 € cadre fin
		40 x 60 cm	49 € cadre luxe

CARTES DE VŒUX 11 x 21 OU CARTES DE CORRESPONDANCE 11 x 21

Quantité	Prix unitaire	Total
25	1,96 €	49 €
50	1,80 €	90 €
100	1,53 €	153 €
200	1,22 €	244 €
500	1,00 €	500 €



Laurent GIRAUD – 9 rue d'Ars – 57130 GRAVELOTTE
 P : 06.07.19.24.44 – email : laurent.giraud57@laposte.net

ATTENTION



Changement d'horaires Ligne 3 à compter du 02 Mai 2016

LIGNE 3 - MONTAUVILLE - ATTON

Période		toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	Période Scolaire	toute l'année	toute l'année	toute l'année	Période Scolaire	Période Scolaire	toute l'année	Période Scolaire	toute l'année
Jours de fonctionnement		LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMV	J	LMMMeJS	LMV	LMMMeJS
Numéro de course		1	2	3	4	5	107	6	7	8	112	112	9	114	10
MONTAUVILLE	Monument	06:15	07:19	08:35	10:47	11:49	-	12:53	13:37	16:10	-	-	17:12	-	18:05
MONTAUVILLE	Mairie	06:16	07:20	08:36	10:48	11:50	-	12:54	13:38	16:11	-	-	17:13	-	18:06
MONTAUVILLE	Moulin	06:17	07:21	08:37	10:49	11:51	-	12:55	13:39	16:12	-	-	17:14	-	18:07
MAIDIÈRES	Griffonchamps	06:18	07:22	08:38	10:50	11:52	-	12:56	13:40	16:13	-	-	17:15	-	18:08
MAIDIÈRES	St Guerin	06:19	07:23	08:39	10:51	11:53	-	12:57	13:41	16:14	-	-	17:16	-	18:09
MAIDIÈRES	Boozville	06:20	07:24	08:40	10:52	11:54	-	12:58	13:42	16:15	-	-	17:17	-	18:10
MAIDIÈRES	St Pierre	06:21	07:25	08:41	10:53	11:55	-	12:59	13:43	16:16	-	-	17:18	-	18:11
PONT A MOUSSON	Patton	06:22	07:26	08:42	10:53	11:56	-	13:00	13:44	16:17	-	-	17:19	-	18:12
PONT A MOUSSON	Thiers	06:23	07:27	08:43	10:54	11:57	-	13:01	13:45	16:18	-	-	17:20	-	18:13
PONT A MOUSSON	Duroc - Cinéma	06:25	07:29	08:45	10:58	12:02	-	13:02	13:47	16:20	-	-	17:23	17:37*	18:18
PONT A MOUSSON	Gambetta	06:26	07:30	08:46	10:59	12:03	-	13:03	13:48	16:21	-	-	17:24	-	18:19
PONT A MOUSSON	Maison des sociétés	06:27	07:31	08:47	11:00	12:04	12:10*	13:04	13:49	16:22	16:10*	17:00*	17:25	-	18:20
PONT A MOUSSON	Gare routière	06:28	07:32	08:48	11:01	12:05	-	13:05	13:50	16:23	-	-	17:26	17:45*	18:21
PONT A MOUSSON	St Martin	06:29	07:33	08:49	11:02	12:06	-	13:06	13:51	16:24	-	-	17:27	-	18:22
PONT A MOUSSON	Etats Unis	06:30	07:34	08:50	11:03	12:07	-	13:07	13:52	16:25	-	-	17:28	-	18:23
ATTON	Stade	06:32	07:36	08:52	11:05	12:09	-	13:08	13:57	16:27	-	-	17:29	17:56*	18:23
LOISY	Mairie	-	-	-	11:10	12:14	-	13:12	-	16:32	-	-	-	-	18:30
ATTON	Mairie	06:42	07:46	09:02	11:15	12:19	-	13:16	14:03	16:37	-	-	17:39	17:58*	18:35
ATTON	Scarpone	06:43	07:47	09:03	11:16	12:20	12:15*	-	14:04	16:38	16:15*	17:05*	17:40	18:00*	18:36
ZI ATTON	Pierre Adt (1)	06:44	07:48	09:04	11:17	12:21	-	-	14:05	16:39	-	-	17:41	-	18:37
ZI ATTON	Halembois (1)	06:45	07:49	09:05	11:18	12:23	-	-	14:06	16:40	-	-	17:42	-	18:38
ZI ATTON	Mansuy	06:46	07:50	09:06	11:19	12:23	-	-	14:07	16:41	-	-	17:43	-	18:39

* Course desservie par autocar scolaire-sous réserve de places disponibles

(1) - Desservi à la demande

LIGNE 3 - ATTON - MONTAUVILLE

Période		toute l'année	Période Scolaire	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	Période Scolaire	Période Scolaire	toute l'année	toute l'année	Période Scolaire	toute l'année	Période Scolaire	toute l'année
Jours de fonctionnement		LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMMMeJS	LMV	LMMMeJS	LMMMeJS	LMV	LMMMeJS	LMV	LMMMeJS
		101	102	102	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114
MORVILLE	Rue haute	-	07:10*	07:55	09:11	-	-	12:22*	13:28*	-	14:16	-	16:22*	-	18:24*
MORVILLE	Mairie	-	07:12*	07:56	09:12	-	-	12:25*	13:25*	-	14:17	-	16:25*	-	18:22*
MORVILLE	Bel lous	-	07:14*	07:57	09:13	-	-	-	-	-	14:18	-	-	-	18:20*
PORT SUR SELLE	Cimetière	-	07:21*	08:00	09:16	-	-	-	-	-	14:21	-	-	-	18:13*
PORT SUR SELLE	Mairie	-	07:23*	08:01	09:17	-	-	-	-	-	14:22	-	-	-	18:11*
PORT SUR SELLE	Poney club	-	07:25*	08:02	09:18	-	-	-	-	-	14:23	-	-	-	18:04*
ZI ATTON	Mansuy	06:48	-	08:06	09:22	11:19	12:24	-	-	-	14:28	16:43	-	17:44	-
ATTON	Scarpone	06:50	07:30*	08:08	09:24	11:20	12:25	-	13:35	-	14:30	16:44	-	17:45	-
ATTON	Mairie	06:52	07:32*	08:10	09:25	11:21	12:26	-	-	13:16	14:31	16:45	-	17:46	-
LOISY	Mairie	06:57	-	08:15	09:30	-	-	-	-	-	14:36	-	-	-	-
ATTON	Stade	07:02	07:35*	08:20	09:35	11:31	12:36	-	-	13:18	14:41	16:46	-	17:47	-
PONT A MOUSSON	La Praye	07:04	07:37*	08:22	09:36	11:33	12:37	-	-	13:19	14:42	16:47	-	17:48	-
PONT A MOUSSON	Etats Unis	07:05	07:39*	08:23	09:37	11:34	12:38	-	-	13:20	14:43	16:48	-	17:49	-
PONT A MOUSSON	St Martin	07:06	-	08:24	09:38	11:35	12:39	-	-	13:21	14:44	16:49	-	17:50	-
PONT A MOUSSON	Maison des sociétés	07:07	-	08:25	09:39	11:36	12:40	-	13:39	13:22	14:45	16:50	-	17:51	-
PONT A MOUSSON	Gambetta	07:08	07:42*	08:26	09:40	11:37	12:41	-	-	13:24	14:46	16:51	-	17:52	-
PONT A MOUSSON	Duroc - Hôtel de Ville	07:09	07:45*	08:27	09:41	11:38	12:42	-	-	13:26	14:47	16:52	-	17:53	-
PONT A MOUSSON	Thiers	07:11	-	08:28	09:42	11:39	12:43	-	-	13:28	14:48	16:54	-	17:54	-
PONT A MOUSSON	Patton	07:12	-	08:28	09:42	11:42	12:46	-	-	13:29	14:51	17:05	-	17:58	-
MAIDIÈRES	St Pierre	07:13	-	08:29	09:43	11:43	12:47	-	-	13:30	14:52	17:06	-	17:59	-
MAIDIÈRES	Boozville	07:14	-	08:30	09:44	11:44	12:48	-	-	13:31	14:53	17:07	-	18:00	-
MAIDIÈRES	St Guerin	07:15	-	08:31	09:45	11:45	12:49	-	-	13:32	14:54	17:08	-	18:01	-
MAIDIÈRES	Griffonchamps	07:16	-	08:32	09:46	11:46	12:50	-	-	13:33	14:55	17:09	-	18:02	-
MONTAUVILLE	Moulin	07:17	-	08:33	09:47	11:47	12:51	-	-	13:34	14:56	17:10	-	18:03	-
MONTAUVILLE	Mairie	07:18	-	08:34	09:48	11:48	12:52	-	-	13:35	14:57	17:11	-	18:04	-
MONTAUVILLE	Monument	07:19	-	08:35	09:49	11:49	12:53	-	-	13:36	14:58	17:12	-	18:05	-

TAD : Transport à la demande sur réservation au N° vert : 0 800 800 690

* Course desservie par autocar scolaire-sous réserve de places disponibles

LES ARTISANS DE LA

DAUBANTON
Laurent
Charpente
Couverture
Zinguerie



Tél : 06 23 01 42 85
Adresse : 26 route de Nomeny 54700 ATTON



Damien KHOLLER
Artisan Ramoneur Qualifié

59 Rue de Nomeny
54700 ATTON

Tél : 03.83.81.89.06
Port : 06.99.88.47.34
dkramonage@gmail.com

La flamme tranquille
Ramonage
Tubage
Vente et pose de Poêle
Démoussage et entretien de toiture

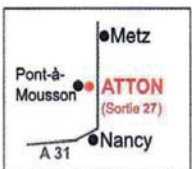


www.viandelimousine.fr

Nicolas SCHMITT

34 Route de Nomeny
54700 ATTON

03 83 83 19 11
06 70 28 18 78



VENTE DIRECTE



de

VIANDE LIMOUSINE



So Cut'e

06.34.18.23.93

Solenne, Coiffeuse à domicile.



ANTOINE ELEC
Fabien ANTOINE

06 32 67 77 55
antoine-elec@live.fr

Electricité générale Installation Neuf & Rénovation Dépannage
VMC/Climatisation Chauffage Pompes à chaleur Domotique
Réseau (EP - EU- Etc...) Terrassement



**MAÇON
PLAQUISTE**

Fabien

GENNESON

NEUF &
RÉNOVATION

51, Route de Nomeny 54700 ATTON 06 12 26 26 22



CACCIAPUOTI

CARRELAGÉ

FAÏENCE - PAVÉ - CHAPE - DALLAGE

Stéphane CACCIAPUOTI
12 bis rue de Scarpone 54700 ATTON
06 81 11 29 79 stefcarrelage@gmail.com

COMMUNE D'ATTON

ADS

Artisan
Dépannage
Serrurerie

VIAUD William, gérant

ADS

06 66 00 64 06

2c, rue de Loisy
54700 Atton



Email : contact@ads-serrurerie54.fr

Web : www.ads-serrurerie54.fr


Artisan Dépannage Serrurerie

Vos dépannages 24h/24 7j/7

- Vente et pose de cylindres très haute sûreté
- Vente et pose d'organigrammes sur passe généraux
- Référencé réseau expert Vachette
- Pose de portes blindées ...



N'oubliez pas de nous ajouter dans vos contacts en cas d'urgence



A.L.M. Atton Les Menuiseries

Menuiseries Bois - PVC - Alu

BOIS - PVC - ALU	Fourniture et pose
Fenêtres et portes (bois - PVC - alu), volets roulants, portes intérieures, parquets (stratifié - contre collé - massif), agencements, escaliers bois, mobiliers bois et stratifiés, dressings, placards, planchers, terrasses et entourages de piscines, cuisines, salles de bain, velux, bardages extérieurs. Travaux annexes : serrurerie, miroiterie.	

Jérémy GROULT
Artisan menuisier

Téléphone 06 11 95 50 97
Courriel a.l.m@sfr.fr

10 rue de Scarpone - 54700 **ATTON** - Facebook : [Atton.Les.Menuiseries](https://www.facebook.com/Atton.Les.Menuiseries)

Laura DUFLLOT

Assurance Vie – Epargne Retraite – Prévoyance

Conseillère sur votre secteur, spécialiste de
l'optimisation patrimoniale.

Je me tiens à votre disposition pour vous proposer une
réponse adaptée à vos objectifs majeurs :

- Financer un complément à votre retraite,
- Valoriser votre patrimoine,
- Transmettre un capital à vos enfants, petits-enfants,
- Renforcer la protection de vos proches.

7 lotissement la Bergerie
54700 ATTON

mobile 06 49 39 63 52
duflotlaura@hotmail.fr
numéro ORIAS : 13 006 423

Si vous êtes habitant et artisan sur la commune d'Atton
et que vous désirez que votre entreprise apparaisse sur notre bulletin,
je vous prie de bien vouloir apporter votre carte en mairie.

Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 9h00 à 11h30

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi - de 9h00 à 11h30

vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00

Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

G. BENOIT, M. PETITJEAN, F. SIMARD, P. MORIN, A. PARMENTELAT

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA

Site web : <http://www.atton.eu>.